



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 37523

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la requête présentée par la Fédération nationale des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils. Cette institution souhaiterait en effet que les années de stage accomplies par les adhérents auprès d'une école de rééducation professionnelle, soient prises en compte lors du calcul de leurs droits à pension de retraite. Il lui demande s'il entend réserver à cette requête une suite favorable.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37523

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 935